

LIVRET ETUDIANT



Licence 1^{ère} année
Etudes Culturelles
Parcours Tourisme, Culture et Territoire
Année universitaire 2024-2025

Sommaire

A. Présentation du département Métiers de la culture	p.3
B. Présentation générale de la licence (L1, L2 et L3)	p.4
C. N1 Études culturelles parcours Tourisme, culture et territoires	p. 5
Équipe pédagogique	p. 5
Maquette des enseignements	p. 6
Objectif et descriptif des cours délivrés au S1 et S2	p. 7 - 8
D. Calendrier des activités pédagogiques	p. 9
E. Règlement général	p. 10
F. Informations pratiques	p. 11

A. Présentation du département Métiers de la culture

Le Département Métiers de la culture est une composante de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines de l'Université Clermont Auvergne. Il regroupe des formations générales et professionnelles liées au domaine culturel (Arts du spectacle, métiers du livre et numérique, tourisme...). Le Département est situé sur le site Gergovia de l'Université Clermont Auvergne et dépend administrativement de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines. La majorité des cours ont lieu à Gergovia. Les cours sont assurés par les enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

- Direction du département bureau 301 : Françoise Leborgne, francoise.leborgne@uca.fr
- Responsable relations internationales bureau 301 : Catherine Morgan-Proux, Catherine.MORGAN-PROUX@uca.fr

Secrétariats :

- Licence Etudes culturelles, parcours Tourisme et Livre (N1 N2 N3) et N1 ADS
Stéphanie Perez, stephanie.perez@uca.fr, Tél : 04 73 34 66 81

B. Présentation générale de la licence Études culturelles (N1, N2 et N3)

La Licence mention Études Culturelles forme de futurs professionnels intervenant dans le champ des Métiers du livre et du numérique et du Tourisme culturel dans le cadre d'une licence générale en trois ans organisée sous forme de parcours, correspond à six semestres d'enseignement. Elle est validée par l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfert System). Les enseignements, délivrés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), sont semestrialisés et organisés en unités d'enseignements (UE) compensables et capitalisables auxquelles sont affectés des ECTS valant 3 crédits.

La licence Études culturelles a pour objectif de fournir un ensemble d'acquis **pour concevoir ou participer à un projet culturel** dans ses dimensions patrimoniales, administratives, financières et sociales. **Cette licence générale place au cœur de la formation la question des publics ainsi que celle de la valorisation et de la diffusion de la culture sur les territoires.** La spécificité de la formation proposée à l'UCA est en effet de contextualiser un projet culturel dans un espace donné. Cette mention est animée par **des fondamentaux disciplinaires qui sont au cœur des Sciences Humaines et Sociales** : l'ouverture culturelle, la créativité, la valorisation des patrimoines matériels et immatériels et les valeurs de citoyenneté.

Cette licence se décline selon **deux parcours** : un **parcours Métiers du livre et médiation numérique** destiné à des futurs professionnels du secteur des métiers du livre et de la culture ; un **parcours Tourisme, culture et territoires** visant à former des futurs professionnels du secteur du tourisme et de la culture.

La Licence mention Études Culturelles forme de futurs professionnels intervenant dans le champ des Métiers du livre et du numérique et du Tourisme culturel dans le cadre d'une licence générale en trois ans organisée sous forme de parcours, correspond à six semestres d'enseignement. Elle est validée par l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfert System). Les enseignements, délivrés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), sont semestrialisés et organisés en unités d'enseignements (UE) compensables et capitalisables auxquelles sont affectés des ECTS valant 3 crédits.

La licence Études culturelles a pour objectif de fournir un ensemble d'acquis pour concevoir ou participer à un projet culturel dans ses dimensions patrimoniales, administratives, financières et sociales. Cette licence générale place au cœur de la formation la question des publics ainsi que celle de la valorisation et de la diffusion de la culture sur les territoires. La spécificité de la formation proposée à l'UCA est en effet de contextualiser un projet culturel dans un espace donné. Cette mention est animée par des fondamentaux disciplinaires qui sont au cœur des Sciences Humaines et Sociales : l'ouverture culturelle, la créativité, la valorisation des patrimoines matériels et immatériels et les valeurs de citoyenneté.

Cette licence se décline selon deux parcours : un parcours Métiers du livre et médiation numérique destiné à des futurs professionnels du secteur des métiers du livre et de la culture ; un parcours Tourisme, culture et territoires visant à former des futurs professionnels du secteur du tourisme et de la culture.

À l'issue du N3 les étudiants ont la possibilité d'intégrer des masters, à l'UCA ou dans d'autres universités. Au département Métiers de la culture, il existe un master en Direction de Projets ou établissements culturels (DPEC) avec trois parcours, dont les deux premiers s'inscrivent dans le prolongement de la licence Études Culturelles :

- Métiers du livre et stratégies numériques
- Accompagnement culturel et touristique des territoires
- Action culturelle et artistique

C. N1 Études culturelles parcours Tourisme, culture et territoire

Équipe pédagogique

DEPA (directeur d'études pour les premières années, livre et médiation numérique, tourisme culture et territoire) :

Aimée SIMON, troisième étage, bureau 307, Gergovia, aimée.simon@uca.fr tel : **04 73 34 66 32**

Le DEPA suit les étudiants, les aide à faire des choix (orientation, options, recours au tutorat...) et **doit être mis au courant le plus tôt possible de leurs difficultés** (personnelles, de santé, universitaires, demande de régime spécial ou de dispense ponctuelle d'assiduité, tiers temps, tentation de décrocher, absentéisme récurrent...).

Enseignants et enseignants-chercheurs du département Métiers de la culture :

BERTHOLD Raphael, MCF Géographe

BOISNIER Cyril, PRAG économie

DESMICHEL Pascal, MCF Géographe

GAUGUE Anne, MCF Géographe

MASURIER Didier, MCF Sociologue

SIMON Aimée, PRAG gestion, DEPA

Sigles :

PAST : professeur associé sciences et techniques

MCF : maître de conférences

PRAG : professeur agrégé

PRCE : professeur certifié

DEPA : directeur d'étude de première année

BCU : bibliothèque communautaire et universitaire

Maquette des enseignements***Semestre 1***

UE	Intitulé des UE	Contrôle des connaissances 1ère session	Crédits ECTS	Blocs de compétences
UE 10	Culture et territoires	ET	3	A
UE 11	Culture et territoires	CC	3	A
UE 12	Acteurs lieux et pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution du tourisme ▪ Lieux et pratiques 	CC	3	B
UE 13	Introduction à l'économie	CC	3	B
UE 14	Méthodologie en histoire de l'art	CC	3	B
UE 15	Introduction à la lecture de cartes	CC	3	B
UE 16	Tourisme en espace rural	CC	3	B

Semestre 2

UE	Intitulé des UE	Contrôle des connaissances 1ère session	Crédits ECTS	Blocs de compétences
UE 20	Culture et société	ET	3	A
UE 21	Culture et société	CC	3	A
UE 22	Aménagement, tourisme, urbanisme	CC	3	B
UE 23	Histoire du tourisme	ET	3	B
UE 24	Mutations économiques et culturelles	CC	3	B
UE 25	Géographie rurale	CC	3	B
UE 26	Méthodologie de travail universitaire	CC	3	D

Objectif et descriptif des cours délivrés

Semestre 1

UE	Intitulé des UE	Notice	Intervenants
UE 10	Culture et territoires	Le prisme d'entrée est d'appréhender la culture comme vecteur de développement (raisonné et raisonnable) d'un territoire. L'étudiant s'interrogera sur ce qui doit faire sens et comment cela se traduit dans les objets culturels. Nous comparerons différentes politiques culturelles à l'international pour permettre aux étudiants de poser un premier regard critique sur ce lien « culture/développement »	Aimée Simon
UE 11	Culture et territoires	Montage de projet culturel en lien avec les critères attendus dans un schéma de développement territorial.	Aimée Simon
UE 12	Acteurs lieux et pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution du tourisme ▪ Lieux et pratiques 	<p>Institution du tourisme : le tourisme s'inscrit dans un contexte juridique complexe aux multiples acteurs institutionnels qu'il convient d'identifier, d'où une présentation du système institutionnel global au travers de l'organisation constitutionnelle et administrative de la France avant de décliner l'organisation du tourisme.</p> <p>Lieux et pratiques : nous verrons dans un premier temps ce que veut dire être touriste, en analysant les compétences des touristes et leurs pratiques, avant d'aborder la question des lieux touristiques, c'est à dire la transformation des lieux en destinations touristiques et la diffusion du tourisme dans le monde.</p>	Cyril Boisnier David de Abreu
UE 13	Introduction à l'économie	La finalité de cet enseignement est de conduire à la connaissance et à l'intelligence des économies et des sociétés contemporaines. Dans cette perspective, il vise à favoriser l'acquisition d'une culture générale fondée sur la maîtrise de connaissances, d'outils et de méthodes d'analyse permettant un traitement rigoureux des questions économiques. L'enseignement de sciences économiques s'appuie sur l'observation de faits économiques et sociaux guidée par des questionnements théoriques.	Cyril Boisnier
UE 14	Méthodologie en histoire de l'art	Histoire de l'art antique : initiation à l'art préhistorique et antique. Architecture, sculpture et arts figurés des civilisations paléolithique, égyptienne, grecque et romaine.	
UE 15	Introduction à la lecture de cartes	L'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants à la lecture et l'usage de documents cartographiques. Les étudiants apprennent à mobiliser le maximum d'informations disponibles sur des cartes topographiques : lecture du relief, des activités humaines et de la toponymie...	Raphael Berthold
UE 16	Tourisme en espace rural		Pascal Desmichel

Semestre 2

UE	Intitulé des UE	Notice	Intervenants
UE 20	Culture et société	Les services et produits culturels proposés par les acteurs culturels en France comme ailleurs évoluent au prisme des transitions numérique, économique et sociétale. Aujourd'hui, la sanction de l'offre de ces produits et services par la demande est réelle et l'avis du public est important dans la mesure où il demeure libre de ne pas acheter, de ne pas écouter ni de lire. Quelles sont les stratégies et les solutions développées par les acteurs culturels qui soient adaptées à l'environnement de la structure culturelle et au changement sociétal ? Nous aborderons cette problématique et donnerons des éléments de réponses à ces questions	Lamia Badra
UE 21	Culture et société	Dans ce cours, nous allons étudier l'analyse des publics qui nécessite une connaissance approfondie des profils (citoyens, acteurs du livre et de la culture, agents publics municipaux et territoriaux, responsables d'association, acteurs privés). En procédant par des études de cas concrets, nous allons appréhender les attentes et les motivations des consommateurs et le sens que les produits culturels ont pour eux.	Lamia Badra
UE 22	Aménagement, tourisme, urbanisme	Présentation des politiques en matière d'aménagement du territoire et du tourisme en France et dans quelques pays européens.	Cyril Boisnier
UE 23	Histoire du tourisme	Ce cours porte sur l'histoire du loisir, des voyages et finalement du tourisme, depuis l'Antiquité jusqu'au XXème siècle. Comment sommes-nous devenus des touristes à travers l'accumulation, la permanence mais aussi la transformation des images et des pratiques du voyage d'agrément.	Didier Masurier
UE 24	Mutations économiques et culturelles		
UE 25	Géographie rurale		
UE 28	Méthodologie de travail universitaire	Méthodologie de la rédaction d'un écrit universitaire, de la recherche documentaire et informationnelle, de la rédaction d'une bibliographie, de fiche de lecture et de l'exposé oral.	Aimée Simon

D. Calendrier des activités pédagogiques

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Réunions de rentrée	Entre le 2 au 6 septembre 2024
Début des cours du 1er semestre	Lundi 09 septembre 2024
<i>Suspension des cours</i>	<i>Du 26 octobre 2024 au 4 novembre 2024</i>
Semaine pédagogique du 1er semestre	Du 09 décembre au 13 décembre 2024
Examens du 1er semestre Mineures pluridisciplinaires, LAS UFR LCC – UFR PSSSE <i>Vacances universitaires Noël 2024</i>	Du 09 décembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024 Du 16 décembre 2024 au 20 décembre 2024 <i>Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025</i>
Examens du 1er semestre (UFR LCC – UFR LCCH)	Du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 18 janvier 2025
Début des cours du semestre 2	Lundi 20 janvier 2025
Délibérations	Lundi 10 février 2025 et le vendredi 14 février 2025
<i>Suspension des cours Hiver 2025</i>	<i>Du samedi 22 février 2025 au lundi 3 mars 2025</i>
<i>Vacances universitaires Printemps 2025</i>	<i>Du samedi 19 avril 2025 au lundi 05 mai 2025</i>
Fin des cours du 2 ^{ème} semestre	Vendredi 18 avril 2025
Examens du 2 ^{ème} semestre	Du lundi 5 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025
Délibérations	Entre le lundi 02 juin 2025 et le vendredi 6 juin 2025
Examens 1er et 2 ^{ème} semestres (2 ^{ème} chance) Délibérations	Du 16 juin au 05 juillet 2025 Entre le lundi 7 juillet et le vendredi 11 juillet 2025
Fin des activités pédagogiques	jeudi 17 juillet 2025

E. Règlement général

Règles de compensation appliquées par l'UFR LCSH

L'année de N1 est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement.

Le **semestre** est acquis si la moyenne des UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE est acquise si la moyenne des notes de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise est capitalisée (on la conserve acquise d'une année sur l'autre et elle fait l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement). Si l'UE n'est pas acquise, le candidat ne repasse à la seconde session que les matières de cette UE dont les notes sont inférieures à la moyenne.

Un étudiant qui a soit validé un semestre entier, soit obtenu 40 ECTS sur 60 peut être admis en **année supérieure conditionnelle**.

On ne peut valider une UE, un semestre, son année si l'on est considéré comme « défaillant » (pas de note pour l'examen ou l'UE).

Absences :

Les cours : L'assiduité aux cours est de règle dans nos filières.

La présence aux cours, interventions de professionnels, conférences, sorties terrain est obligatoire. Nous vous rappelons qu'une semaine de cours commence le lundi matin et se termine le vendredi après-midi.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre justificatif) présenté dans un délai de huit jours au secrétariat de votre formation.

Les examens :

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.

En cas d'absence à un examen terminal ou à une évaluation continue, l'étudiant est considéré comme défaillant. En cas d'absence pour cas de force majeure, l'étudiant doit fournir au secrétariat du département un certificat médical ou autre justificatif dans les huit jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'étudiant sera considéré comme défaillant. La même règle s'applique aux travaux donnant lieu à l'attribution d'une note prise en compte dans les évaluations (rendu des rapports de stage, mémoires, TD, etc...)

Résultats/diplôme/relevé de notes :

Les résultats des examens terminaux sont disponibles sur l'ENT à l'issue des délibérations.

Les relevés de notes sont délivrés à l'issue de la dernière délibération. Aucun relevé de notes ne peut être délivré auparavant. Une fois le diplôme validé, l'étudiant reçoit une attestation de réussite et un relevé de notes global.

Les diplômes sont délivrés par le service de la scolarité de l'UFR LCSH au cours de l'année qui suit son obtention.

F. Informations pratiques

Affichage : Les informations relatives à la licence Etudes culturelles sont affichées au département Métiers de la culture (en face du secrétariat, au deuxième étage). Les étudiants doivent consulter fréquemment l’affichage, notamment pour les inscriptions aux exposés, les changements d’emploi du temps ou de salles, les dates d’examens, les offres de stage, etc...

Les secrétariats “métiers du livre” et “tourisme” sont généralement ouverts le matin de 8h à 11h30; l’après-midi de 13h à 15h30. Les secrétariats peuvent être ponctuellement fermés lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence).

Une **boîte aux lettres** est à votre disposition à Gergovia au rez-de-chaussée. Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d’attestation, demande de matériel etc...), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

Les enseignants

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous.

Ils possèdent chacun une boîte aux lettres située dans les locaux du département ainsi qu’une adresse email (consulter le site Internet de l’université).

Bibliothèques

Vous avez à votre disposition la Bibliothèque Universitaire 1^{er} cycle de l’UFR LCSH (site Gergovia).

Le catalogue est consultable sur : <https://bu.uca.fr>.

N’hésitez pas à consulter les Informations pratiques pour connaître les horaires d’ouverture, les conditions de prêt, les services proposés par chaque bibliothèque.

Les bibliothèques des différents départements sont également accessibles à tous les étudiants.

L’annuaire de l’université

Dans cet annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l’adresse email d’un enseignant ou d’un service de l’Université Clermont Auvergne

<https://www.uca.fr/annuaire>

Relations Internationales : séjour érasmus, stages à l’étranger

Vous trouverez sur le site de l’UCA toutes les informations concernant les relations internationales :

<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant>

Vos ressources pédagogiques et administratives sont disponibles sur : <https://lettres.uca.fr> et <https://lcc.uca.fr>

Votre espace moodle (ENT : espace numérique de travail) : <https://ent.uca.fr>

NB : Les informations données dans ce livret, élaboré en juin 2024, ne devraient en principe pas être modifiées, sauf cas de force majeure.



INSTITUT LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
**UFR Lettres, Culture
et Sciences Humaines**